

CPR Invest
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg
R.C. Luxembourg : B 189795

(la « Société »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Luxembourg, le 17 juillet 2019

Les actionnaires de la Société sont informés par les présentes des changements suivants apportés au prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») en vertu de la résolution du Conseil d'administration.

Les termes commençant par une majuscule dans le présent avis auront la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus actuel, sous réserve du contexte.

Chacune des sections suivantes concerne uniquement les détenteurs d'Actions du Compartiment concerné, sauf mention contraire.

1. CPR Invest – Smart Beta Credit ESG

Le Conseil d'administration a résolu de clarifier la politique d'investissement actuelle du compartiment « CPR Invest – Smart Beta Credit ESG » (ci-après, dans cette section, le « **Compartiment** ») en précisant que le Compartiment peut également investir dans des instruments mentionnés à la section 4.2. « *Politique d'investissement spécifique de chaque Compartiment* » de la partie générale du Prospectus, y compris, dans la limite de 10 % de son actif, dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou d'OPC.

Ce changement prendra effet le 1^{er} aout 2019 et n'aura aucune incidence sur votre investissement.

2. CPR Invest – Global Silver Age

La présente section concerne uniquement les détenteurs d'Actions « A2 SGD », « A2 SGDH » et « A2 USD » au sein du Compartiment « CPR Invest – Global Silver Age ».

Le Conseil d'administration a résolu de diminuer les frais de gestion maximaux applicables aux Classes d'Actions « A2 SGD », « A2 SGDH » et « A2 USD » de 1,90 % à 1,80 %.

Ces changements prendront effet le 1^{er} septembre 2019 et n'auront aucune incidence sur votre investissement.

3. CPR Invest – Silver Age

La présente section concerne uniquement les détenteurs d'Actions « A2 », « A2 SGDH » et « A2 USDH » au sein du compartiment « CPR Invest – Silver Age » (ci-après, dans cette section, le « **Compartiment** »).

Le Conseil d'administration a résolu d'augmenter les frais de gestion maximaux applicables aux Classes d'Actions « A2 », « A2 SGDH » et « A2 USDH » de 1,70 % à 1,80 %.

Les actionnaires du Compartiment détenant des Actions « A2 », « A2 SGDH » ou « A2 USDH » qui ne consentent pas à ces changements peuvent demander le rachat ou la conversion de leurs Actions « A2 », « A2 SGDH » ou « A2 USDH » en toute gratuité jusqu'au 1^{er} septembre 2019.

Ces changements prendront effet le 1^{er} septembre 2019.

4. CPR Invest – Climate Action

La présente section concerne uniquement les détenteurs d'Actions « A2 – Acc », « A2 – Dist », « I2 – Acc » et « R2 – Acc » au sein du compartiment « CPR Invest – Climate Action » (ci-après, dans cette section, le « **Compartiment** »).

Le Conseil d'administration a résolu d'augmenter les frais de gestion maximaux applicables aux Actions :

- « A2 – Acc » et « A2 – Dist », de 1,60 % à 1,70 % ;
- « I2 – Acc », de 0,90 % à 1,00 % ; et
- « R2 – Acc », de 1,00 % à 1,10 %.

Les actionnaires du Compartiment détenant des Actions « A2 – Acc », « A2 – Dist », « I2 – Acc » ou « R2 – Acc » qui ne consentent pas à ces changements peuvent demander le rachat ou la conversion de leurs Actions « A2 – Acc », « A2 – Dist », « I2 – Acc » ou « R2 – Acc » en toute gratuité jusqu'au 1^{er} septembre 2019.

Ces changements prendront effet le 1^{er} septembre.

Tous les changements décrits ci-dessus apparaissent dans la version datée de Juillet du Prospectus et peuvent faire l'objet d'une vérification au siège social de la Société. En outre, cette version du Prospectus peut être obtenue gratuitement auprès de CPR Asset Management, sise 90, boulevard Pasteur, CS 61595, 75730 Paris CEDEX 15, France, ou sur son site Internet www.cpr-am.com.

Le Conseil d'administration accepte la responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans le présent avis.

Pour toute question relative aux informations ci-dessus, veuillez contacter la Société à l'adresse du siège social au Luxembourg, ou son représentant au sein de votre juridiction. Veuillez-vous renseigner sur les conséquences fiscales relatives aux informations ci-dessus

ainsi que sur les organismes de conseil appropriés au sein de votre pays de citoyenneté, de résidence ou de domiciliation.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les derniers rapports annuels et semestriels et les statuts peuvent être obtenus sur simple requête et gratuitement auprès du représentant suisse de la SICAV.

Représentant en Suisse CACEIS (Switzerland) SA, 35 Route de Signy, CH-1260 Nyon

Banque chargée du Service de paiement en Suisse CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, route de Signy 35, CH-1260 Nyon.

Le Conseil d'administration